

# Dossier de rentrée

2018-2019

■ Collège

■ Lycée

**Ce livret est adressé à toutes les familles qui nous  
confient la scolarité de leur enfant.**

**Il reprend un maximum de renseignements et de  
dates utiles pour l'année scolaire 2018-2019.**

**Certaines informations sont très importantes.**

**Merci de prendre le temps de le lire attentivement et  
de le conserver.**

## MOT DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le dossier de rentrée habituel, vous permettant de retrouver bon nombre d'informations sur l'organisation et la vie de l'Institution.

Certaines dates, non encore fixées à ce jour, vous seront communiquées au fur et à mesure de l'année.

Vous aurez l'occasion dès la rentrée, de rencontrer les directeurs adjoints qui œuvrent au quotidien. Madame Frédérique DERIGNY, directrice adjointe au lycée et responsable du niveau terminal ; Monsieur Bertrand RENAULT, directeur adjoint du collège, responsable des niveaux 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> et de la liaison CM2 / 6<sup>ème</sup> ; Monsieur Odin FRENEL, directeur adjoint du lycée, responsable des niveaux 2<sup>nde</sup> et 1<sup>ère</sup>, de l'orientation et de la liaison 3<sup>ème</sup> / 2<sup>nde</sup>, et Monsieur MASQUELIER, directeur adjoint aux classes préparatoires.

Je vous remercie pour la confiance que vous accordez à l'Institution Saint Jean et vous souhaite, en attendant la rentrée, de très bonnes vacances estivales.

Christophe GEORGES  
Chef d'établissement  
*Juillet 2018*

# SOMMAIRE

|                                                                                                                                                                                                                                                           |      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| ▪ Rentrée – Organisation : .....                                                                                                                                                                                                                          | p 5  |
| - <i>Rentrée des classes - Réunions de parents - AG APEL - Temps d'intégration des 6èmes – Classes IPAD - Manuels scolaires/ ARBS - Fournitures - Casiers - Photos de classes - Droit à l'image - Certificat de scolarité - Carnet de correspondance.</i> |      |
| ▪ Horaires Collège / Lycée / Prépa.....                                                                                                                                                                                                                   | p 8  |
| ▪ Vie scolaire .....                                                                                                                                                                                                                                      | p 9  |
| - <i>Absences - Retenues.</i>                                                                                                                                                                                                                             |      |
| ▪ Devoirs surveillés .....                                                                                                                                                                                                                                | p 9  |
| ▪ Ecole Directe .....                                                                                                                                                                                                                                     | p 9  |
| ▪ Résultats examens .....                                                                                                                                                                                                                                 | p 10 |
| ▪ Organigramme.....                                                                                                                                                                                                                                       | p 10 |
| ▪ Calendrier 2018-2019 : .....                                                                                                                                                                                                                            | p 11 |
| ▪ Choisir et réussir son orientation.....                                                                                                                                                                                                                 | p 12 |
| - <i>Le BDIO ; Réunions d'information sur l'orientation.</i>                                                                                                                                                                                              |      |
| ▪ Transports .....                                                                                                                                                                                                                                        | p 13 |
| ▪ Point écoute - Infirmerie.....                                                                                                                                                                                                                          | p 14 |
| ▪ Restauration.....                                                                                                                                                                                                                                       | p 15 |
| ▪ Règlement financier et Tarifs 2018-2019 .....                                                                                                                                                                                                           | p 16 |
| ▪ Enseignement des langues à Saint Jean : <i>l'enseignement des langues au collège et au lycée, assistants, jumelages, examens</i> .....                                                                                                                  | p 19 |
| ▪ Activités : <i>CDI, E.P.S. et association sportive, section sportive rugby et hockey au collège et partenariat avec St Edmund's de Ware, clubs du midi</i> .....                                                                                        | p 20 |
| ▪ Pastorale : <i>Projet/ Temps forts – Sacrements – Profession de Foi</i> .....                                                                                                                                                                           | p 22 |
| ▪ Table des annexes .....                                                                                                                                                                                                                                 | p 27 |
| <b>Annexes :</b>                                                                                                                                                                                                                                          |      |
| 1. <i>Règlement intérieur des élèves</i>                                                                                                                                                                                                                  |      |
| 2. <i>Règlement du Conseil de discipline</i>                                                                                                                                                                                                              |      |
| ▪ Notes .....                                                                                                                                                                                                                                             | p 34 |
| ▪ Vos contacts .....                                                                                                                                                                                                                                      | p 40 |

# Rentrée - Organisation



A cette rentrée 2018-2019, Saint Jean accueillera près de **1760** élèves (école, collège et lycée) et environ **400** étudiants (prépa).

## 1. Rentrée de l'équipe éducative et des élèves

- ✓ **Vendredi 31 août 2018** : Pré-rentrée des équipes
- ✓ **Lundi 3 septembre 2018** : Rentrée des élèves Collège – Lycée – CPGE

Collège

- **6<sup>ème</sup>** :
  - **8h15** : Temps d'accueil puis montée en classe avec le professeur principal
  - **11h** : Célébration à la chapelle et rencontre avec l'équipe pastorale
  - **11h45** : Repas offert à tous les 6<sup>èmes</sup>
  - **13h** : Retour en classe avec le professeur principal
  - **13h45** : Fin de la journée et sortie des élèves
  - **14h15** : Distribution des manuels scolaires pour les élèves non IPAD
- **5<sup>ème</sup>** : rentrée à 14h00 et sortie à 16h00
- **4<sup>ème</sup>** : rentrée à 14h30 et sortie à 16h30
- **3<sup>ème</sup>** : rentrée à 15h00 et sortie à 17h00

Lycée

- **2<sup>nde</sup>** : rentrée à 9h00 et sortie à 11h00
- **1<sup>ère</sup>** : rentrée à 9h30 et sortie à 11h30
- **Terminale** : rentrée à 10h00 et sortie à 12h00

Un livret d'accueil du lycéen sera mis en ligne sur le site internet de Saint Jean en partie lycée – actualités, début août.

## 2. Réunions de Parents de rentrée

Lieu : amphithéâtre Sœur Emmanuelle

- |                                       |                       |       |
|---------------------------------------|-----------------------|-------|
| - Parents de <b>6<sup>ème</sup></b> : | Le jeudi 6 septembre  | à 18h |
| - Parents de <b>5<sup>ème</sup></b> : | Le lundi 10 septembre | à 18h |
| - Parents de <b>4<sup>ème</sup></b> : | Le mardi 11 septembre | à 18h |
| - Parents de <b>3<sup>ème</sup></b> : | Le jeudi 13 septembre | à 18h |
| - Parents de <b>2<sup>nde</sup></b> : | Le lundi 17 septembre | à 18h |
| - Parents de <b>1<sup>ère</sup></b> : | Le mardi 18 septembre | à 18h |
| - Parents de <b>Terminale</b> :       | Le jeudi 20 septembre | à 18h |

Ces réunions sont importantes, nous vous encourageons vivement à être présents :

- Découverte de l'équipe éducative et des progressions dans chaque matière.
- Elections des parents correspondants.

### 3. Assemblée Générale de l'*apel*

Samedi 22 septembre 2018, à 10h à Saint Jean

### 4. Temps d'intégration des élèves de 6ème

Une à deux journées d'intégration sont à l'étude. Les familles seront informées à la rentrée.

### 5. Classes IPAD

A la rentrée, la majorité des élèves du collège se verra dotée d'un **IPAD**.

Cet outil numérique vient compléter le cahier et les manuels scolaires, disponibles en salle de classe pour certaines disciplines (français, histoire-géographie, éducation morale et civique, physique et SVT).

Il faut voir l'IPAD comme un support pédagogique parmi d'autres et un outil à la portée de tous, utile pour rechercher et transmettre des informations (captures et envoi de cours, transmission de vidéos...), pour présenter des exposés, et faciliter les apprentissages des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Bien entendu, nous serons vigilants sur son utilisation en classe et dans l'enceinte de l'établissement.

Dès la première semaine, un temps d'explication et de formation sera prévu avec la nouvelle promotion de 6<sup>ème</sup> et les parents.

Grâce à cet outil, notre relation enfant/professeur ne pourra qu'évoluer de façon positive car chacun pourra apprendre et donner libre cours à sa créativité.

### 6. Distribution des manuels scolaires (ARBS)

Une convention signée entre l'Institution et l'ARBS (Association Rotarienne des Bibliothèques Scolaires) permet aux élèves de Saint Jean d'acheter et de revendre les manuels scolaires.

**Une cotisation de 6 € non remboursable** est demandée pour chaque élève par l'ARBS.

Les sommes dues doivent être réglées à l'ARBS au plus tard le jour de la distribution (cotisation et première échéance).

**Attention** : pour pouvoir obtenir vos livres à Saint Jean, vous devez dans la mesure du possible vous enregistrer sur le site de l'ARBS **avant le 25 juillet 2018**, à l'adresse suivante : [www.arbs.com](http://www.arbs.com)

La distribution des manuels scolaires se déroulera **suivant les dates ci-dessous** (Prévoir un sac pour reprendre les livres).

Une même famille pourra récupérer tous les livres en même temps.

Inscription avant  
le 25 juillet 2018

| COLLEGE                            | Lundi 3 septembre |
|------------------------------------|-------------------|
| 6 <sup>e</sup> (sauf classes IPAD) | 14h15 – 16h30     |
| 5 <sup>e</sup> (sauf classes IPAD) |                   |
| 4 <sup>e</sup> (sauf classes IPAD) |                   |
| 3 <sup>e</sup> (sauf classes IPAD) |                   |

| LYCEE            | Vendredi 31 août |
|------------------|------------------|
| 2 <sup>de</sup>  | 8h30 – 12h30     |
| 1 <sup>ère</sup> |                  |
| Terminale        |                  |

**Permanence de distribution : le mercredi 5 septembre de 14h à 16h**

## Carte Génération #HDF pour les lycéens

Tout lycéen peut bénéficier d'une subvention créditée sur une carte personnelle et gratuite appelée « **carte Génération #HDF** ». Elle est de 100 € en 2<sup>nde</sup>, et de 55 € en 1<sup>ère</sup> et terminale.

- **Si vous n'avez pas encore la carte**, vous devrez en faire la demande sur le site <http://www.generation-npdcp.fr/>  
Après validation de votre demande, vous recevrez directement la carte chez vous.
- **Si vous avez déjà la carte**, les droits seront mis à jour par l'établissement.



## 7. Fournitures

### Collège :

Pour les familles ayant fait le choix de commander via l'APEL, la distribution des fournitures scolaires se fera par les membres de l'APEL dans la Saint Jean Sport Arena le **30 août 2018** **de 9h00 à 17h00** (horaires à confirmer).

Sur proposition de l'APEL, le foyer du collège propose la vente de **fournitures scolaires de base**. Cela a pour but de permettre aux élèves de se dépanner en cas de perte, de casse...

### Lycée :

→ Aucune liste de fournitures n'est proposée au lycée. Certains enseignants laissent toute latitude aux élèves, d'autres ont des demandes plus spécifiques qui seront faites à la rentrée.

#### → **Achat groupé de calculatrices :**

Un achat groupé sera proposé dès la rentrée aux élèves de 2<sup>nde</sup> par l'équipe des professeurs de mathématiques. Inutile donc d'acheter un modèle à l'avance. Si vous devez renouveler votre matériel, il est judicieux d'attendre la rentrée (circulaire distribuée à la rentrée).

Il n'y aura bien entendu aucune obligation d'achat et vous restez libre d'utiliser un modèle.

**A compter de juin 2019, toutes les calculatrices utilisées pour le Bac devront être graphiques et surtout posséder le mode examen.**

## 8. Casiers

Les collégiens et les lycéens n'ayant pas de salle fixe attribuée peuvent bénéficier d'un casier ; un contrat de mise à disposition vous sera remis à la rentrée par la vie scolaire collège/lycée. Les casiers sont mis à disposition pour 25 euros par an,

## 9. Photos de classe/individuelles

La photo de classe et les photos individuelles auront lieu :

- Pour les élèves du collège : **jeudi 13 septembre 2018.**
- Pour les élèves du lycée : **vendredi 14 septembre 2018.**
- Pour les élèves de prépa : **mercredi 12 septembre 2018.**

### **COMMANDE DE PHOTOS**

*Vous aurez la possibilité de commander les photos de classe et les photos individuelles de vos enfants en vous connectant directement sur le site <https://ecole-directe.com> à l'aide de vos identifiants et mots de passe, avec règlement par carte bancaire.  
Les paiements en espèces ne seront pas acceptés.*

## 10. Droit à l'image

Dans le cadre des activités du collège ou du lycée, les élèves peuvent être photographiés ou filmés. Les images peuvent être diffusées (par exemple, diaporama - Voici Saint Jean - Info Saint Jean, site internet, site de la Paroisse Saint Maurand-Saint Amé, écrans de communication interne ...)

En cas de refus de diffusion des photos, merci de le signifier sur la fiche complémentaire jointe.

## 11. Certificat de scolarité

Les élèves qui souhaitent un certificat de scolarité sont priés de s'adresser au secrétariat de vie scolaire. Cependant **2 certificats de scolarité sont remis à tous les élèves le jour de la rentrée.**

## 12. Carnet de correspondance

Les élèves reçoivent le jour de la rentrée un carnet de correspondance.

Ce carnet est un moyen de communication entre la famille et l'établissement, il doit permettre une correspondance rapide entre les parents et l'équipe éducative.

**Le principe est simple : tout écrit doit être signé à la fois par les parents et le membre de l'équipe éducative concerné.**

L'élève doit toujours l'avoir sur lui !

## Horaires

### Collège – Lycée - Prépa



| Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Collège<br>8h15 – 12h10<br>13h50 – 16h50                                  | Lycée                         | Prépa                         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Mercredi                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Cours le matin ; pas de cours l'après-midi (sauf options rugby et hockey) | 8h15 – 12h10<br>12h55 – 17h45 | 8h15 – 13h05<br>13h50 – 18h40 |
| Samedi                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Pas de cours                                                              |                               |                               |
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Pour les collégiens et lycéens, une étude surveillée est proposée le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h15 à 17h45.</li><li>- Le matin : l'accueil des élèves est possible dès 7h30. Nous souhaitons vraiment éviter les attentes en dehors de l'établissement.</li><li>- Certaines options pourront être dispensées durant le midi.</li></ul> |                                                                           |                               |                               |



Notre secteur (avenue du Maréchal Leclerc) est accidentogène, notamment en raison de la proximité du passage des tramways et de la circulation des voitures. Nous demandons aux parents de ne pas stationner en double file.

**La plus grande vigilance est attendue de tous.**



## Absences

En cas d'absence imprévisible de votre enfant, vous devez prévenir impérativement l'établissement avant 10h le matin :

par téléphone au **03-27-94-46-73** ou par mail à [absence@stjean-douai.eu](mailto:absence@stjean-douai.eu)

**Aucune absence d'élève ne sera enregistrée par le standard.**

## Retenues

- Collège : les retenues s'effectueront le mercredi de 13h à 16h.
- Lycée : les retenues s'effectueront le samedi matin de 8h à 12h.

## Devoirs surveillés

En plus des cours, des créneaux spécifiques sont réservés à des DS.

En 3<sup>e</sup> et au lycée, un DS est organisé sur un créneau horaire défini dans l'emploi du temps :

- En 3<sup>e</sup> : 2h tous les 15 jours le mardi matin de 8h à 10h.
- Au lycée chaque semaine.

Ces DS mettent un peu l'élève en situations similaires à celles des examens officiels ; ils permettent à l'élève de s'évaluer et incitent à un travail régulier.

**Le DS est obligatoire. Toute absence à un DS devra être justifiée.**

## Ecole directe

**Ecole directe est un outil de communication indispensable entre la direction, les enseignants, les familles et les élèves.**

Les parents d'élèves du collège et du lycée peuvent consulter via *Ecole directe* :

- Les notes et moyennes de leur enfant au fur et à mesure de leur saisie par les professeurs,
- Le cahier de texte numérique,
- Les absences,
- Les retards,
- Les sanctions,
- La facturation.

En cas de perte ou d'oubli de votre mot de passe, merci de prendre contact avec Saint Jean.

Par mail, à l'adresse : [contact@stjean-douai.eu](mailto:contact@stjean-douai.eu) ou par téléphone au 03.27.94.46.60 (standard)

De plus, de nombreuses informations peuvent être communiquées par le biais de cette plateforme (informations générales, dates des conseils de classe, des réunions, des forums ...).

Une messagerie professeurs/parents est également disponible.

Les élèves auront leurs propres identifiant et mot de passe pour un accès limité (notes, emploi du temps, cahier de texte).

Pour les nouveaux élèves, les identifiants et mots de passe seront remis en classe à la rentrée et leurs parents recevront leurs identifiant et mot de passe par mail et/ou par SMS.

**Ces informations ne changent pas si vous étiez déjà à Saint Jean (parents et enfants).**

### Attention

Ne pas confondre compte parents et compte enfants.  
Les identifiants et mots de passe sont différents.

**Nous vous demandons de ne pas communiquer les codes d'accès parents à vos enfants.**



# Résultats examens

## Baccalauréat - Session 2018:

|            | très bien | bien | assez-bien | admis | reçus après oral | echec | reçus     | TOTAL |
|------------|-----------|------|------------|-------|------------------|-------|-----------|-------|
| <b>TL</b>  | 3         | 5    | 5          | 5     | 0                | 0     | <b>18</b> | 18    |
| <b>TL</b>  | 17%       | 28%  | 28%        | 28%   | 0%               | 0%    | 100,0%    | 18    |
| <b>TES</b> | 6         | 10   | 18         | 8     | 0                | 1     | <b>42</b> | 43    |
| <b>TES</b> | 14%       | 23%  | 42%        | 19%   | 0%               | 2%    | 97,7%     | 43    |
| <b>TS</b>  | 27        | 22   | 22         | 20    | 5                | 0     | <b>96</b> | 96    |
| <b>TS</b>  | 28%       | 23%  | 23%        | 21%   | 5%               | 0%    | 100,0%    | 96    |

|             |             |
|-------------|-------------|
| <b>L :</b>  | <b>100%</b> |
| <b>ES :</b> | <b>98%</b>  |
| <b>S :</b>  | <b>100%</b> |

Reçus : **99,4 %** dont **75,6 %** avec mention  
ont obtenu la mention européenne : **98,2%**  
Echecs : **0,6 %**

### Cérémonie de remise des diplômes du Baccalauréat et des dossiers scolaires

Le vendredi 31 août 2018, à 18h à l'amphithéâtre Sœur Emmanuelle



## Diplôme national du Brevet – Session 2018:

Reçus : **100%** dont 88% avec mention.  
Mention très bien : 48%  
Mention bien : 25%  
Mention assez bien : 15%

### Cérémonie de remise des diplômes du Brevet

Le vendredi 19 octobre 2018, à 18h  
à l'amphithéâtre Sœur Emmanuelle

# Organigramme

## I. Direction – pôle pédagogique

Christophe GEORGES Chef d'établissement collège, lycée et prépa  
Directeur coordinateur de l'Institution

Evelyne SMOCZYK Chef d'établissement 1<sup>er</sup> degré

### Adjoins de direction pédagogique

Frédérique DERIGNY Directrice adjointe au lycée  
Responsable du niveau terminal

Bertrand RENAULT Directeur adjoint du collège  
Responsable des niveaux 6<sup>ème</sup>/5<sup>ème</sup>/4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup>  
Responsable de la liaison CM2/6<sup>ème</sup>

Odin FRENEL Directeur adjoint du lycée  
Responsable des niveaux 2<sup>nde</sup> et 1<sup>ère</sup>  
Responsable de l'orientation et de la liaison 3<sup>ème</sup>/lycée

Jean-René MASQUELIER Directeur adjoint aux classes préparatoires

## II. Associations

O.G.E.C. (Organisme de Gestion)  
A.P.E.L. (Association des Parents d'élèves)  
ANCIENS ELEVES ET ETUDIANTS

Président : François SERPAUD  
Président : Grégory DESTAILLEUR  
Président : Stéphane MEIGNOTTE

# Calendrier 2018/2019



## ✓ Calendrier des vacances scolaires - Académie de Lille – Zone B



|                             |                                                                                                   |
|-----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Rentrée scolaire des élèves | <b>Lundi 3 septembre 2018</b>                                                                     |
| Vacances de la Toussaint    | Fin des cours : <b>samedi 20 octobre 2018</b><br>Reprise des cours : <b>lundi 5 novembre 2018</b> |
| Vacances de Noël            | Fin des cours : <b>samedi 22 décembre 2018</b><br>Reprise des cours : <b>lundi 7 janvier 2019</b> |
| Vacances d'hiver            | Fin des cours : <b>samedi 9 février 2019</b><br>Reprise des cours : <b>lundi 25 février 2019</b>  |
| Vacances de printemps       | Fin des cours : <b>samedi 6 avril 2019</b><br>Reprise des cours : <b>mardi 23 avril 2019</b>      |
| Vacances d'été              | <b>A partir du samedi 6 juillet 2019</b>                                                          |
| Pont de l'Ascension         | Pas de cours le <b>vendredi 31 mai 2019</b>                                                       |

## ✓ Examens blancs

- Brevets blancs

1<sup>e</sup> : Les **21 et 22 janvier 2019**

2<sup>e</sup> : Les **6 et 7 mai 2019**

- Baccalauréat blanc

1<sup>e</sup> : Semaine du **17 décembre 2018**

2<sup>e</sup> : Début **avril 2019**

## ✓ Stages en entreprise (3<sup>ème</sup> et 2<sup>nde</sup>)

- 3<sup>ème</sup> : **du 23 au 26 janvier 2019** – Soutenance le **2 février 2019**

- 2<sup>nde</sup> : **du 17 au 26 juin 2019** – Soutenance les **28 et 29 juin 2019**

## ✓ Epreuves ASSR

L'épreuve ASSR sera proposée aux élèves de 5<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> **courant avril-mai 2019**

## ✓ Formation EPICEA 5<sup>ème</sup> : **semaine du 21 janvier 2019**

## ✓ Rencontres individuelles parents / professeurs

Une rencontre est prévue **début décembre 2018** au lycée et la **semaine du 7 janvier 2019** au collège.

## ✓ Journée des communautés : (pas de cours pour les élèves)

- **Vendredi 7 décembre 2018**

## ✓ Baptême de promotion des prépas

- **Samedi 1<sup>er</sup> décembre 2018**

## ✓ Forum post-bac

- **Samedi 15 décembre 2018**

## ✓ Forum des métiers

Date non déterminée à ce jour

## ✓ Portes ouvertes

- **Samedi 8 décembre 2018 de 9h à 13h** (Ecole, Collège et Lycée, hors Prépa)

- **Samedi 2 février 2019 de 10h à 17h** (Prépa)

- **Mercredi 20 mars 2019 de 16h à 19h** : Soirée portes ouvertes (Collège et Lycée)

## ✓ Sacrement de Confirmation : **Dimanche 9 juin 2019, à 11h à la Collégiale Saint Pierre de DOUAI**

## ✓ Profession de Foi : **Samedi 18 mai 2019, à 11h à la Collégiale Saint Pierre de DOUAI**



# Choisir et réussir son orientation

## L'ORIENTATION est l'affaire de tous !

Parents, enseignants, éducateurs, animateurs BDIO, représentants de l'APEL... sont concernés pour l'accompagnement au choix personnel et professionnel de chacun de nos élèves dès la 6<sup>ème</sup>.

**L'éducation au choix ou l'accompagnement à l'orientation se construit tout au long de la scolarité**, de façon à permettre aux Jeunes de bâtir leur projet en adéquation avec leurs capacités, leurs sensibilités, tout en veillant au contexte familial, économique, géographique...

### Forum Post-Bac

Samedi 15 décembre 2018  
de 9h à 12h

### Forum des métiers

Date non déterminée



- ✓ bien informer sur les cursus de formation avec leurs passerelles, leurs dynamiques ⇒ **BDIO**
- ✓ mettre en lien avec les structures, les personnes ressources, les dispositifs ... en charge de l'orientation ⇒ **Forum Post-Bac, forum des métiers et conférences.**
- ✓ préserver un dialogue permanent entre élève-famille ou responsables, et l'école
- ✓ **et surtout ne jamais oublier que l'élève est un « Être en devenir » et que notre mission est de le faire grandir en croissance et en humanité.**



## 1. Le BDIO

Contact : Madame WIGNIOLLE

### Bureau de Documentation et d'Information sur l'Orientation :

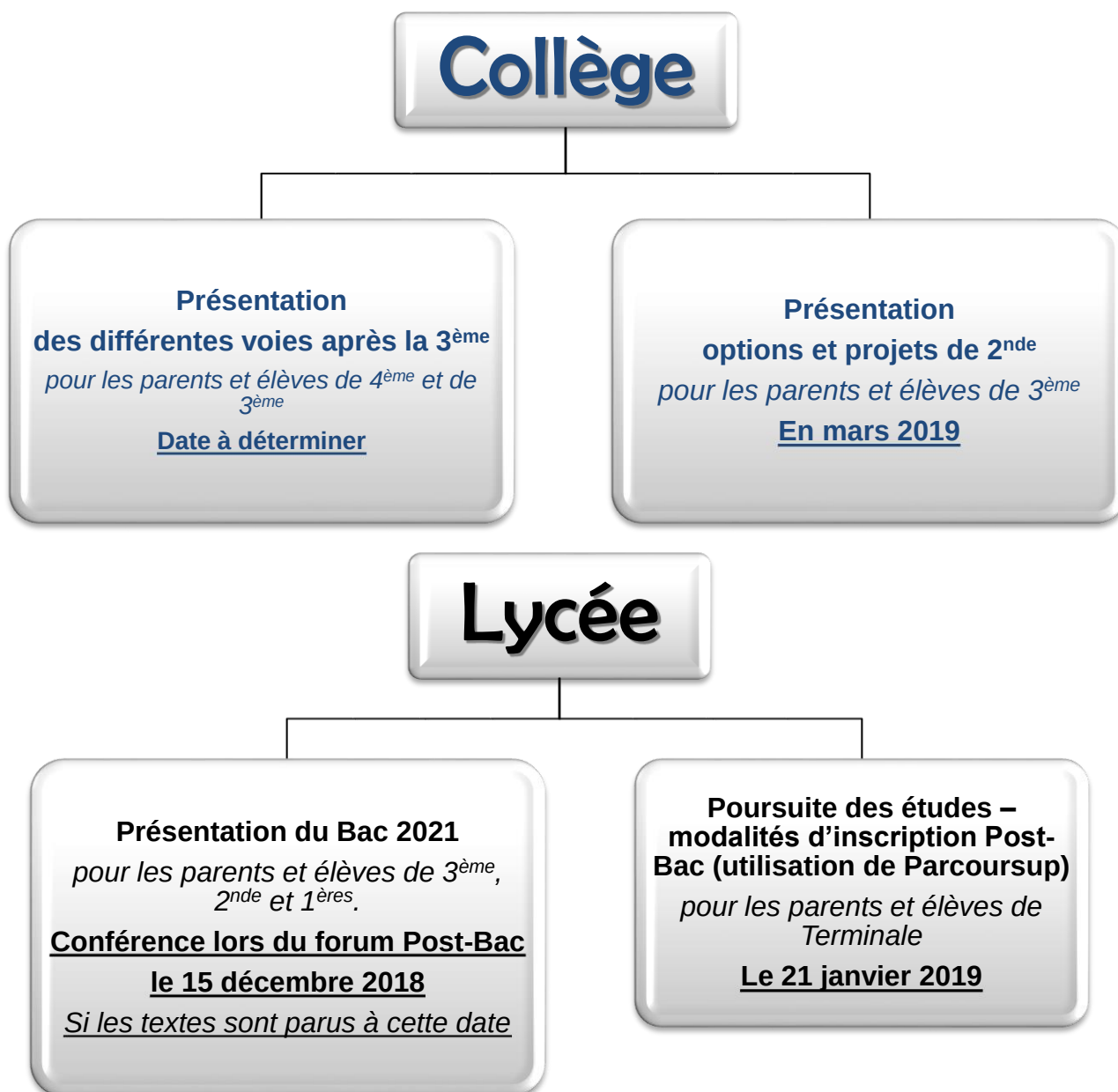
- On y trouve de multiples informations sur les métiers, sur les formations et orientations, et sur la suite des études.
- Chaque élève peut s'informer sur l'orientation tout en tenant compte de ses capacités et de ses envies.

*Qu'est-ce que c'est  
le BDIO ?*

**Au collège**, les élèves apprennent d'abord à explorer et exprimer le plus clairement possible leurs aspirations. Ils découvrent ensuite les domaines d'activités puis la grande variété de métiers correspondants à ces secteurs, par le biais de vidéos, dispensées le midi.

**Au lycée**, nous mettons tout en œuvre pour que le choix post-bac soit une réussite pour l'élève, et nous concrétisons cette volonté par une série de conférences et un forum Post-Bac début janvier, où plus de 200 exposants viennent présenter leurs formations.

## 2. Réunions d'information sur l'orientation



---

## Transports

---

Contact : Madame NOWAK

Les prises en charge de transport pour 2018/2019 vous seront transmises par le Conseil départemental ou par EVEOLE.

Nous rappelons aux familles qu'elles doivent transmettre au transporteur l'ancienne carte de transport et le nouveau document de prise en charge pour obtenir la carte 2018/2019.

Les familles bénéficiant d'un titre de transport via le réseau EVEOLE doivent systématiquement faire une demande auprès de leurs services.

La demande est à faire en ligne directement sur le site eveole.com



## Point écoute

Contact : Madame DUBREUCQ



Difficultés relationnelles, familiales, comportementales, inquiétudes diverses,...  
A sa demande ou sur conseil d'un enseignant, d'un éducateur, chaque jeune peut rencontrer, en toute confidentialité, Madame Dubreucq, psychologue de l'établissement :

Le mardi et le vendredi de 9h15 à 14h15

Les parents peuvent également solliciter un RDV avec leur enfant pour un entretien ponctuel.  
Les rendez-vous sont pris auprès du standard de l'établissement.

Si vous ne souhaitez pas que votre enfant puisse rencontrer Madame Dubreucq, merci de le signaler par écrit (à son intention).



## Infirmierie

Contact : Madame DELABRE

### Horaires d'ouverture

|          |                         |
|----------|-------------------------|
| Lundi    | 9h –14h / 14h45 – 16h30 |
| Mardi    |                         |
| Mercredi | 9h – 12h15              |
| Jeudi    | 9h –14h / 14h45 – 16h30 |
| Vendredi |                         |

En dehors de ces horaires, le bureau de vie scolaire au rez-de-chaussée prend en charge les demandes.

Il est obligatoire d'apporter son carnet de correspondance visé au préalable par le professeur si l'élève était en cours.

Un élève malade doit d'abord passer à l'infirmierie ou au bureau de la vie scolaire, **il est interdit d'appeler directement les parents pour rentrer chez soi.**

Les parents qui recevraient un appel de leur enfant doivent téléphoner à l'infirmière ou aux CPE et faire le point avant d'entreprendre une démarche.

*Par ailleurs, si vous avez du matériel médical (compresses, pansements, sparadrap, bandes....), des fauteuils roulants pliants pour faciliter les déplacements au sein de l'établissement, nous serions preneurs ; merci de contacter l'infirmière à la rentrée.*





**Contact** administration : Madame CARON / Madame WILLEMOT  
**Contact** pour problème de santé – régime spécifique : Madame DELABRE, infirmière

## 1. Les élèves de collège-lycée ont le choix entre externe ou ½ pensionnaire

La ½ pension choisie par les familles est indiquée sur la facture (voir p.16)

Les élèves qui déjeunent occasionnellement (externes) approvisionneront leur carte SELF préalablement au prix d'un repas exceptionnel à 6,40 €.

## 2. Les étudiants de classes prépa

Les étudiants de classes prépas ont la possibilité de se présenter au self pour le petit déjeuner à 1.5 €, pour le repas du midi ou soir à 6 €.

## 3. Fonctionnement CAFETERIA

Les lycéens et étudiants ont la possibilité de se restaurer à la cafeteria uniquement (formule OPEN CAFE) s'ils ont réservé leur repas la veille sur la borne KIOSK ou sur l'espace numérique (explications données à la rentrée) – **NOUVEAUTE** –

Le prix de la formule OPEN CAFE est de 6.50 € pour les externes du lycée et les étudiants de classes prépa.

## 4. Fonctionnement CARTE SELF ET BORNE KIOSK

La carte SELF est valable toute la scolarité de l'élève et coûte 10 € en cas de perte.

Cette carte est obligatoire pour accéder au distributeur de plateau du self.

L'élève qui a oublié sa carte SELF devra se présenter à la borne KIOSK située dans le hall de la chapelle pour se voir délivrer un ticket « carte oubliée » valable toute la journée.)

– **NOUVEAUTE** –

L'oubli répété de carte sera sanctionné.

La borne KIOSK permet aussi de consulter son compte, de créditer la carte self par carte bancaire ou par chèque et de réserver sa formule OPEN CAFE (cafeteria) – **NOUVEAUTE** –

## 5. Espace numérique TURBOSELF

L'établissement vous fournira en début d'année votre identifiant et mot de passe (et celui de l'élève) pour accéder à cet espace.

Cet espace numérique vous permet de payer en ligne les repas (pour les externes ou les étudiants) et de réserver à la cafeteria.

## 6. Les élèves devant suivre un régime

Les élèves qui doivent suivre un **régime alimentaire strict** (allergies graves avec certificats médicaux à l'appui) devront passer à l'infirmerie pour prendre un dossier de **demande de PAI** (Projet d'Accueil Individualisé).

Une réunion avec les familles concernées, l'infirmière et le responsable de la restauration sera organisée.

Un certificat médical est alors obligatoire.

## 7. Aides à la restauration

**Du Conseil Départemental** pour les collégiens. Transmettre votre avis d'imposition 2017.

Cette aide est décidée et octroyée par le Conseil Départemental. Elle peut varier de 0,89 € à 1,87 € par repas.

Contact : Madame CARON - [mc.caron@stjean-douai.eu](mailto:mc.caron@stjean-douai.eu)



# Règlement financier - Tarifs 2018/2019

Contact : Madame CARON - Madame RENARD

## Facturation

Notre contrat d'association avec l'état (Loi DEBRE) laisse à la charge des familles certains frais de fonctionnement.

Le projet éducatif de l'école catholique est d'accueillir TOUS ! Et d'être une école accessible à tous ceux qui en acceptant et en adhérant à notre projet, désirent nous confier l'éducation et l'instruction de leur enfant, indépendamment de leurs ressources.

Le service « facturation » de Saint Jean peut accompagner les familles qui exprimeraient des difficultés financières, et rechercher avec elles, aides et solutions, et ce dans la plus grande discrétion et confidentialité.

Un seul relevé est envoyé début octobre pour l'année scolaire entière, avec les éléments connus en début d'année (redevance famille, régime...).

Des relevés intermédiaires vous seront envoyés chaque fin de trimestre (Noël, Pâques, juillet) s'il y a des régularisations à faire (changements de régime, facturation d'autres éléments, bourses nationales...)

## 1. Tarifs annuels 2018-2019

|                         | TOTAL ANNUEL<br>EN COLLEGE | TOTAL ANNUEL<br>EN LYCEE | TOTAL ANNUEL<br>EN PREPA |
|-------------------------|----------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Redevance familiale     | 850                        | 990                      | 2 700 (c)                |
| Demi-pension <b>(1)</b> | 770 (a)                    | 900 (b)                  | (b)                      |
| Hébergement <b>(2)</b>  |                            |                          | De 5300 € à 5900 €       |
| Redevance IPad          | 200                        |                          |                          |

**(1)** (a) Demi-pension au collège : 1<sup>er</sup> trimestre = 325 €, 2<sup>e</sup> trimestre = 260 €, 3<sup>e</sup> trimestre = 185 €. Demi-pension lycée : 1<sup>er</sup> trimestre = 405 €, 2<sup>e</sup> trimestre = 320 €, 3<sup>e</sup> trimestre = 175 €. Le 3<sup>e</sup> trimestre tient compte du départ anticipé des élèves du fait des examens de fin d'année.

(b) Les prépas passent « à la formule » 1,50 € le petit déjeunes, 6 € le midi et 6 € le soir. Dans tous les cas, il faut recharger au préalable la carte de restauration – il ne sera pas possible de prendre des repas si la carte n'est pas chargée.

(c) Pour les prépas s'ajoute le coût de la préparation des oraux : 200 € pour les 1<sup>ères</sup> années et 400 € pour les 2<sup>èmes</sup> années.

**(2)** Pour les prépas uniquement hébergés par l'Institution (toutes charges comprises).

## 2. Autres frais

→ Repas pris exceptionnellement (pour les externes) : 6,40 €

→ Cotisation annuelle APEL : 17 €

→ Location de casiers au lycée : 25 € (se rapprocher du CPE pour l'attribution et le paiement)

→ Classes IPAD : 20 € par mois, soit 200 € par an (cf. convention et charte distribuées en début d'année)



### 3. Réductions – aides – bourses

#### a) Réduction sur la redevance familiale

Les familles qui inscrivent plusieurs enfants dans l'établissement bénéficient d'une réduction de :

- 5% pour le 2<sup>e</sup> enfant
- 20 % pour 3<sup>e</sup> enfant
- 50 % pour le 4<sup>e</sup> enfant
- 100 % pour le 5<sup>e</sup> enfant

Le tarif complet est appliqué à l'aîné.

#### b) Réduction sur la ½ pension (Hors prépa, maternelle)

Une réduction est accordée pour les familles ayant plusieurs enfants demi-pensionnaires à l'Institution (le tarif complet étant appliqué à l'aîné) :

- Pour le 3e enfant en demi-pension à Saint Jean - **15 %**
- Pour le 4e enfant en demi-pension à Saint Jean - **30 %**

#### c) «Bourses Saint Jean»

Des bourses accordées par « Saint Jean » sont proposées à toutes les familles selon leurs revenus. Ces bourses s'ajoutent aux autres réductions déjà accordées (familles nombreuses ou bourse de l'état). Voir imprimé joint.

#### d) Bourses et aides au collège

Bourse nationale, bourse départementale, fonds social des cantines et aide à la restauration. Veuillez joindre Mme CARON à la rentrée et lui envoyer votre avis d'imposition 2017 (revenu 2016) afin de consulter les barèmes de l'académie et de pouvoir vous envoyer un dossier pour l'obtention de ces différentes aides.

#### e) Bourses et aides au lycée

Pour les nouveaux boursiers (dont la demande a été faite en mars 2018), merci de remettre à Mme CARON à la rentrée le coupon de la notification d'attribution. Pour les futurs boursiers la demande ne se fait qu'en février, un courrier sera alors envoyé aux lycéens à cette période.

### 4. Autres remarques

#### a) Changement de régime

Afin d'éviter les excès et la multiplication des opérations administratives, **tout changement de régime** (sauf cas médical) ne pourra **être pris en compte qu'en fin de trimestre, pour le trimestre suivant**.

Dans ce cas, vous recevrez un bordereau de régularisation (positif ou négatif selon le cas) afin de corriger le régime connu en début d'année.

- 2e trimestre : avant les vacances de Noël.
- 3e trimestre : avant les vacances de Pâques.

#### b) Les factures sont à régler par prélèvement automatique ou sous forme de 3 chèques à donner en début d'année scolaire (Septembre 2018).

### **c) Prélèvements automatiques**

Les parents qui désirent régler par prélèvement automatique doivent remplir un mandat de prélèvement et y joindre un RIB. Cette mesure est inutile pour ceux qui réglaient déjà par prélèvements l'an dernier. Les parents qui désirent cesser le prélèvement doivent le signaler par écrit à la comptabilité ([d.renard@stjean-douai.eu](mailto:d.renard@stjean-douai.eu)).

### **d) Absences de longue durée**

Une réduction sur la restauration uniquement peut être accordée pour une absence de plus de 7 jours consécutifs. La demander par écrit à la comptabilité en fournissant un certificat médical.

### **e) Assurance individuelle accident**

Chaque élève est garanti contre les accidents corporels dont il peut être victime ou qu'il peut causer, tant au cours de la vie scolaire que lors des activités extrascolaires et du trajet. Cette assurance est souscrite par l'institution Saint Jean auprès de la Mutuelle Saint Christophe. Le coût de l'assurance est pris en charge par l'Institution Saint Jean et n'est pas facturé. Il est donc inutile de nous fournir une attestation d'assurance personnelle.

#### **ATTENTION : l'établissement ne fournira plus directement d'attestation d'assurance aux élèves.**

Chaque parent est invité à se connecter sur le site de la *Mutuelle St Christophe* en accès libre (« Espace parents » → Rubrique *Informations pratiques*) pour consulter la notice d'information dans laquelle figure le tableau des garanties, la définition des exclusions, le tarif et à formaliser son accord.

Après acceptation de la notice d'information, le parent obtient son attestation en retour.



# Enseignement des langues à Saint Jean

## 1. L'enseignement des langues au collège

- Des classes bilangues facultatives dès l'entrée en 6<sup>ème</sup> (anglais-allemand ou anglais-espagnol).
- Langues et cultures européennes (LCE) en anglais dès l'entrée en 4<sup>ème</sup>, à raison d'une heure hebdomadaire. Un test oral est réalisé en fin de 5<sup>ème</sup> pour les élèves intéressés.

## 2. L'enseignement des langues au lycée

- Une section européenne est proposée dès l'entrée en 2<sup>nde</sup>. La section européenne est composée de deux modules d'une heure chacun: un module d'anglais et un module d'une Discipline Non Linguistique (Histoire-Géographie en 2<sup>nde</sup> et Philosophie en 1<sup>ère</sup> et Terminale). En 1<sup>ère</sup>, un échange avec des élèves de Skipton est organisé pour les élèves suivant le projet section européenne.

## 3. Les assistants de langues

Chaque année, Saint Jean accueille des assistants de langue étrangère dont la mission est de travailler avec et sous la responsabilité des enseignants de langue vivante.

Ils sont sollicités pour l'expression orale et pour les apports culturels inhérents à leur pays d'origine dont ils sont les ambassadeurs. Cette présence apporte une plus-value non négligeable à l'enseignement des langues vivantes, et une dimension internationale à notre établissement.

Nous accueillerons pour cette année :

- Lara SHITTICK, en anglais.
- Yolanda RIPOLL O GADEA, en espagnol.

## 4. Jumelages

### Allemagne

- Städtisches Gymnasium Lünen-Altlünen, LÜNEN.
- Gymnasium Der Benediktiner, MESCHEDE.

### Angleterre

- Skipton girls'high school (près de LEEDS).
- St Edmund's College, WARE.

## 5. Les examens

### En lycée

Nous proposons la préparation du **FCE** (First Certificate in English) qui est un examen de Cambridge, niveau B2 du cadre européen, reconnu en France et à l'étranger, voire obligatoire pour valider certains diplômes du supérieur.

Cette préparation, gratuite, est ouverte à tous à raison d'une heure par semaine.



# Activités

## 1. Le CDI (Centre de Documentation et d'Information)

Le CDI est accessible à l'ensemble des élèves de la 6ème aux classes préparatoires, en utilisation personnelle ou en groupe classe sur une amplitude d'ouverture de plus de 47heures/semaine (de 8h15 à 17h45 sans interruption). Il est constitué d'un espace documentaire contenant les ouvrages en accès direct ainsi que des tables individuelles et de groupes, d'un espace presse, d'une bibliothèque "loisirs" (romans et bandes dessinées, mangas...), et d'un secteur informatique de près de 40 places, avec accès à Internet. Les secteurs documentaire et informatique sont tous deux équipés de vidéo projection. La capacité d'accueil, tous secteurs confondus, est d'une centaine de places.



## 2. E.P.S. et Association Sportive du collège et du lycée

Dans le cadre de l'Association Sportive, les professeurs d'E.P.S du collège et du lycée proposent une série d'activités sportives le mercredi et tous les midis de la semaine.

Le programme précis des activités et des horaires sera distribué à la rentrée.

Une participation unique de 10€ (chèque adressé à l'ordre de Saint Jean) sera demandée pour l'adhésion à une ou plusieurs activités proposées par les enseignants d'EPS de l'établissement.

Une **Assemblée Générale Extraordinaire** se tiendra le :

**Vendredi 14 septembre 2018 de 12h55 à 13h50.**

Tous les élèves, parents et membres de l'équipe éducative sont vivement invités.



Le cross du collège aura lieu **le jeudi 4 octobre 2018 au stade Demeny**. Lors de cet événement sportif, nous sollicitons les élèves pour soutenir l'Association ELA dans le cadre de l'opération « Mets tes baskets et bats la maladie », contre les leucodystrophies.

Les élèves de CM1 et CM2, encadrés par les élèves de l'option EPS 2<sup>de</sup>, participeront également à cette manifestation.

## 3. Section sportive rugby collège 2018-2019 – Douai Rugby Olympique (DROP) - Partenariat avec le collège St Edmund's de WARE (Angleterre)

Votre enfant est déjà inscrit ou est en passe de s'inscrire à la section sportive rugby du collège Saint Jean. Nous sommes ravis de l'accueillir afin de lui faire découvrir les valeurs de l'ovalie et les prémices du rugby de compétition en milieu scolaire.

Ce début d'année va être très riche et concentré dans la mesure où nous allons recevoir **les 28 et 29 septembre 2018**, les Anglais du collège St Edmund's de WARE avec lequel nous sommes en partenariat. Nous avons besoin de toutes les forces vives de l'établissement pour défendre les couleurs de Saint Jean et tenter de remporter le trophée « William Allen » le vendredi 28 septembre de 10h à 13h.

Afin de se préparer au mieux à cet événement, plusieurs entraînements seront planifiés dès la rentrée de septembre (les mardis midis à la Saint Jean Sport Arena, les mercredis après-midis au stade Demeny de 13h30 à 16h et les vendredis midi de 12h15 à 13h45 au stade Demeny). A l'issue de ce tournoi, votre enfant aura la possibilité s'il le désire de poursuivre cette activité sur toute la saison.

Merci de prévoir lors du premier entraînement, une tenue de rugby ou d'EPS. Une circulaire plus explicite sera distribuée dès la rentrée

Votre enfant a bien sûr la possibilité de s'inscrire en parallèle au club de rugby de Douai (DROP).

#### **4. Option hockey collège 2018-2019 – Douai Hockey Club (DHC) - Partenariat avec le collège St Edmund's de WARE (Angleterre)**

Discipline encore confidentielle en France, le Hockey sur gazon fait partie des 3 premiers sports au niveau mondial en terme de pratiquants. Plus proche de nous, cette discipline est très populaire et professionnelle en Belgique et aux Pays bas avec notamment des retransmissions TV. En partenariat avec le collège Saint Jean, le Douai Hockey Club souhaite proposer aux élèves de 6<sup>ème</sup> une initiation sur 8 séances d'1h30.

Loin de son cousin nord-américain qui lui se pratique sur glace, le Hockey sur gazon est un sport où les contacts physiques sont rares et où les valeurs de partage, de respect et d'union dans l'effort sont fondamentales.

En proposant ces initiations les Douai Hockey Club souhaite susciter des vocations et espère retrouver bon nombre de jeunes venant se licencier et défendre nos couleurs. Avec pourquoi pas un jour l'espoir d'intégrer l'équipe de France comme Marie Bince, Louis et Paul Piot ainsi que Thomas Dubroc.

Des entraînements seront proposés en même temps que la section sportive rugby, de 13h30 à 15h45 au stade Demeny, afin de préparer également le tournoi avec le collège St Edmund's de Ware le 28 septembre 2018 de 10h à 13h.

Votre enfant a bien sûr la possibilité de s'inscrire en parallèle au Douai Hockey Club (DHC).

#### **5. Clubs du Midi**

Comme chaque année, une série d'activités sera organisée dans la plage du midi. La liste et les horaires seront précisés à la rentrée.

Parmi les activités probables : bibliothèque, CDI, foyer, télévision, chorale, clubs sportifs.



# Pastorale collège

**Equipe pastorale :**  
Eric Danneels, Marie Ilski.  
Prêtre accompagnateur :  
Eric Boutrouille

## 2018 - Une année avec

### 3<sup>ème</sup>

- **Réflexion spirituelle** animée par les élèves prépas
- **Rencontre avec le prêtre**
- Soirée 4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup> Inter jeunes (Doyenné)

« *Respectons la création !* »

### 4<sup>ème</sup>

- **Rallye** le 27 septembre 2018
- **Catéchèse** (facultatif) : miracles et apparitions autour de Marie
- Temps d'adoration autour de l'Hostie du miracle
- Rencontre avec **Sœur Bernadette Moriau**
- **Semaine des témoins** : rencontre avec Palavra viva
- Pèlerinage à Banneux
- Soirée 4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup> Inter jeunes (Doyenné)

### 5<sup>ème</sup>

- **Catéchèse (facultatif)**  
Le jeudi de 8h15 à 9h10 tous les 15 jours
- Parcours de **Profession de Foi**

### 6<sup>ème</sup>

**Catéchèse (facultatif)**

Le vendredi de 8h15 à 9h10 tous les 15 jours.

### SACREMENTS

**Baptême**  
**Première Communion**  
**Confirmation**



2019

Saint François

d'Assise



2<sup>nde</sup>

**Temps forts**

- Film/débat : *Dieu n'est pas mort.*
- A la découverte de la solidarité douaisienne.
- Film/débat : *L'apparition.*
- A la rencontre des 3 grandes religions.

Confirmation

Propositions diocésaines

Taizé

1<sup>ère</sup>

**Temps forts**

- Père Canart : *Dieu ne veut que ton bonheur*
- Conférence avec Mgr Dollman
- Laurent Gay : « *NON* » à la drogue (Semaine des témoins)

Confirmation

Propositions diocésaines

Taizé

Terminale

**Temps forts**

- Marie-Christine Bernard : « *La consommation responsable* »
- Conférence avec Mgr Dollman
- Laurent Gay : « *NON* » à la drogue (Semaine des témoins)
- Père Jean-Marie Moura : « *Il y a 100 ans, Joseph Engling : un saint pendant la grande guerre* »

Confirmation

Propositions diocésaines

Taizé

Prépa

**Temps forts**

- Père Jean-Marie Moura : « *Il y a 100 ans, Joseph Engling : un saint pendant la grande guerre* »
- Se ressourcer le dimanche soir à 18h00
- Conférence avec Mgr Dollman.
- Père Dominique Foyer : « *Sexualité, bonheur... et moi ?* »
- Marie-Christine Bernard : « *Etre patron sans perdre son âme.* »

Confirmation

Pour Tous :  
Temps fort  
Toussaint,  
Noël, Pâques.

*En lien avec la lettre  
encyclique « Laudato Si » du  
Pape François sur la  
sauvegarde de la maison  
commune*



# Pastorale

## En route vers le Baptême et/ou la première Communion !

### De quoi s'agit-il ?

Nous vous proposons la préparation au sacrement de Baptême et/ou de première Communion.  
Le baptême est la rencontre du Christ qui nous fait naître à la vie de Dieu, l'Eucharistie nourrit les baptisés



### Comment s'organise la préparation ?

Une rencontre de présentation le mardi 25 septembre à 17h30.

#### Baptême :

Un parcours de deux années avec des rencontres et des étapes, et une célébration à la **veillée Pascale 2020**.

#### Première Communion :

Un parcours d'une année avec cinq rencontres, un temps fort et une célébration. Une célébration finale **le 23 juin 2019 à 11h**, à la collégiale Saint Pierre.



### Comment s'inscrire ?

Il vous suffit de remplir le talon d'inscription qui sera remis à votre enfant le jour de la rentrée, d'y joindre les pièces demandées (un extrait de Baptême (Première Communion) ou un extrait de naissance (Baptême)), le tout sera à transmettre à la pastorale

### Qui joindre pour plus d'informations ?

Equipe pastorale : le Père Eric BOUTROUILLE, Marie ILSKI et Eric DANNEELS au 03.27.94.46.69



# Pastorale

## En route vers la Profession de Foi 2019

### De quoi s'agit-il ?

La Profession de Foi n'est pas un sacrement, mais une étape vers une foi plus personnelle et vers le sacrement de Confirmation. Le jeune réaffirme son statut de chrétien et renouvelle son engagement de baptême pris pour lui par ses parents, parrain et marraine.

Réunion d'information  
MARDI 18 SEPTEMBRE A 18h  
Présence indispensable  
des parents

### Comment s'organise la préparation en 5<sup>ème</sup> ?

Nous avons besoin de parents pour animer : les temps forts, la retraite !  
Rejoignez-nous !

**Une heure de catéchèse** tous les quinze jours.

**Trois temps forts dans l'année :**

**Remise des Evangiles** le mercredi 17 octobre 2018 à 10h10 dans la chapelle de Saint Jean.

**Remise de la lumière** le samedi 1<sup>er</sup> décembre 2018 de 14h30 à 17h30 à l'Institut de la Sainte Union avec une célébration à 18h à l'église Notre Dame (Douai).

**Remise de la Croix** le samedi 09 mars 2019 de 14h30 à 17h30 à l'Institution Saint Jean avec une célébration à 18h à l'église Notre Dame (Douai).

**Une retraite de Profession de Foi** les 26 et 27 avril 2019, à l'Institution Saint Jean de Douai.

**Sacrement de réconciliation** le 10 mai 2019

**La célébration de Profession de Foi aura lieu à la collégiale Saint Pierre de Douai : le 18 mai 2019 à 11h**



### Comment s'inscrire ?

Il vous suffit de remplir le talon d'inscription qui sera remis à votre enfant le jour de la rentrée, d'y joindre une participation de 50 € par élève (le paiement devra avoir lieu avant le 18 septembre 2018 avec possibilité de faire 2 chèques).

### Qui joindre pour plus d'informations ?

Equipe pastorale : le Père Eric BOUTROUILLE, Marie ILSKI au 03.27.94.46.69

# Pastorale

## En route vers la Confirmation 2019



### **La Confirmation :**

Un sacrement pour accueillir la force de  
l'Esprit Saint dans sa vie.

*Et vous, l'avez-vous reçue ?*



« Si vous saviez !!! C'est Miraculeux !!!

C'est comme... Se laisser porter ! Savoir que le  
Seigneur est à mes côtés pour toute la journée, tout  
le temps avoir quelqu'un sur qui s'appuyer...

C'est juste superbe »

**Louis, jeune confirmé**

### **Première rencontre**

**Vendredi 21 septembre 2018 de 18h à 20h30**

Maison Notre Dame - 61 Place du Barlet à Douai

### **Qui joindre pour plus d'informations ?**

Eric Danneels : 06.87.70.18.60    Mail : [e.danneels@stjean-douai.eu](mailto:e.danneels@stjean-douai.eu)

Père Eric Boutrouille : 06 43 40 62 72

---

## Table des annexes

---

Annexe 1 : Règlement intérieur des élèves

Annexe 2 : Règlement du conseil de discipline

# Annexe 1

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ELEVES

L'inscription dans l'Etablissement marque la **complète adhésion** au règlement ainsi qu'aux règles de fonctionnement de l'Institution, de la part des élèves et de leurs familles respectives.

La signature de la **Convention de scolarisation** et de la **charte éducative de confiance** a été réalisée conjointement par le secrétaire général de l'enseignement catholique et la présidente nationale de l'APEL.

La signature de la convention de scolarisation et de la charte de confiance vaut acceptation du présent règlement et de ses annexes.

En début d'année, les élèves et les responsables légaux des élèves mineurs signent ce règlement.

### PREAMBULE

Le présent règlement fait référence au :

- Projet d'établissement, validé par le Conseil d'établissement de mai 2018 (consultable sur le site internet).

L'Institution Saint Jean est un établissement catholique d'enseignement, sous contrat avec l'Etat conformément à la loi du 31/12/1959 (loi Debré) pour les seules activités d'enseignement.

Tenant compte de la taille de l'Institution, ce règlement bien qu'unique comporte quelques spécificités liées à l'âge et au statut des élèves.

Il intègre également :

- Des annexes sur les prescriptions de bon usage des casiers et des lieux communs : CDI, foyer, infirmerie...

Les notions de **RESPECT et d'exemplarité** sont la base de notre Projet pour chaque élève et chaque adulte.

Chaque jeune doit le respect aux adultes et mérite le respect de sa personne. Ce règlement s'applique dans tous les lieux d'enseignement, de vie scolaire, les installations sportives (internes ou externes), les transports effectués par l'établissement (EPS, sorties ...), toutes sorties scolaires, quelles qu'elles soient.

### CARNET DE CORRESPONDANCE ET CARTE

Le carnet de correspondance est l'outil de liaison et de communication entre la famille et l'Etablissement.

Ce carnet de correspondance est remis le 1<sup>er</sup> jour de l'année et doit être rempli sans délai, consulté régulièrement par la famille et tenu soigneusement.

Il peut être demandé à tout moment par toute personne de l'Etablissement, dès lors que l'élève est dans l'établissement ou aux abords.

L'élève est tenu de transmettre sans tarder à ses parents les documents et informations remis par l'établissement.

Chaque élève doit le garder avec lui ainsi que la carte informatique qui est strictement personnelle.  
La carte sert pour rentrer dans l'établissement, les retards, le self, l'open café....

Tout oubli, non présentation, perte et/ou falsification entraînera une sanction.

En cas de perte, le renouvellement de la carte sera facturé à un tarif de 10€, fixé par le Conseil d'Administration de l'Institution.

Le carnet de correspondance sera facturé également 5 euros.

## ARTICLE 1: HORAIRES DE COURS – HORAIRES D'ACCES A L'INSTITUTION

Les horaires d'ouverture aux Collégiens et aux Lycéens sont :

Ouverture des portes : du lundi au vendredi à partir de 7 h 30.

Horaires habituels des cours :

|                                 |
|---------------------------------|
| 08 h 15 – 09 h 10               |
| 09 h 10 – 10 h 05               |
| Récréation à 10 h 05            |
| 10 h 20 – 11 h 15               |
| 11 h 15 – 12 h 10               |
| Pause repas & détente : 12 h 10 |
| 13 h 50 – 14 h 45               |
| 14 h 45 – 15 h 40               |
| Récréation 15 h 40              |
| 15 h 55 – 16 h 50               |
| 16 h 50 – 17 h 45               |

## ARTICLE 2- ACCES A L'INSTITUTION

L'entrée, 246 rue Saint Jean, est réservée aux seuls visiteurs.

La voie d'accès à l'Institution pour les élèves est unique : avenue du Maréchal Leclerc (portail en bois).

Conformément au plan Vigipirate, cette entrée ne doit en aucun cas être un lieu de rassemblements ou de discussions. Il faut veiller à ne pas gêner les riverains en stationnant ou en circulant et à ne pas polluer les abords de l'établissement.

La plus grande vigilance est attendue de tous en raison de la proximité du réseau de transport et de la circulation automobile.

Pour les deux roues, un garage est mis à disposition des élèves et doit obligatoirement être utilisé, à condition d'avoir rempli un formulaire spécifique en début d'année.

Les skates, les trottinettes et autres engins assimilés sont interdits à l'intérieur de l'établissement.

Une fois entrés dans l'Institution, les élèves du collège et du lycée ne peuvent en sortir qu'en fonction de leur emploi du temps, de la « fiche de circulation » ou des consignes du service « Vie Scolaire » ou de la Direction.

Les élèves doivent être entrés dans l'établissement à la **première sonnerie**. Dans tous les cas, les cours commencent à la **2<sup>ème</sup> sonnerie**.

Le personnel éducatif et l'équipe de direction peuvent exiger l'ouverture des sacs des élèves avant l'entrée dans l'enceinte de l'établissement.

## ARTICLE 3 - PONCTUALITE ET ASSIDUITE

### Ponctualité

Quel que soit le retard, l'élève ne peut rejoindre sa classe que muni d'une autorisation d'entrée délivrée par la vie scolaire.

A partir de 3 retards non justifiés par les parents, l'élève sera sanctionné par le CPE

### Assiduité

Pour les absences prévisibles, une autorisation doit être demandée au C.P.E. au moins 48 h à l'avance. Les rendez-vous d'ordre personnel, les rendez-vous médicaux, leçons de conduite, etc, doivent, dans la mesure du possible, être pris en dehors des heures de cours.

**En cas d'absence imprévisible, l'Institution doit être prévenue avant 10 heures auprès de la vie Scolaire par téléphone au 03-27-94-46-73 ou par mail à [absence@stjean-douai.eu](mailto:absence@stjean-douai.eu)**

**Dès son retour, l'élève devra s'adresser au CPE et/ou au service Vie Scolaire, pour justifier de son absence même si les parents ont averti la vie scolaire au préalable. Si le carnet de correspondance n'est pas visé, l'élève ne sera pas accepté en classe.**

**Il est tenu de se mettre à jour (cours et travail donnés).**

Nous insistons auprès des parents pour lutter contre les départs anticipés en vacances. Ces abus nuisent à la bonne marche des classes et à la progression du travail scolaire des élèves.

## **Responsabilité**

Tout élève quittant l'Etablissement avant la fin des cours sans autorisation écrite et validée par le CPE et/ou par la Vie Scolaire sera sanctionné.

## **ARTICLE 4 - COMPORTEMENT ET TENUE DES ELEVES**

### **Comportement/ Respect des locaux et du matériel**

Si vous souhaitez être respecté(e), la première règle est d'adopter une attitude courtoise, conforme au respect des autres ; ne sont pas tolérés les gestes déplacés, les paroles blessantes, racistes ou vulgaires ainsi que les insultes sur les réseaux sociaux.

L'établissement met à votre disposition des locaux accueillants et des matériels en bon état. C'est donc votre environnement que vous respectez lorsque vous êtes attentif à ne pas salir ou à ne pas détériorer tel ou tel local ou matériel.

### **Tenue**

Une tenue propre et correcte est demandée à chacun. Le jugement portant sur la décence de la tenue est à la discrétion des responsables de l'établissement (habit, aspect, présentation).

Ainsi dans les salles spécialisées, laboratoire et en EPS, le port d'une tenue adaptée est obligatoire.

## **ARTICLES 5 – HYGIENE ET SECURITE**

### **Circulation et sécurité**

La circulation dans les couloirs et les escaliers se fait toujours dans le calme et obéit à des consignes de sécurité. Ces consignes sont communiquées en début d'année à chaque élève.

Les récréations se déroulent sur les cours, dans le respect des lieux précisés en début d'année.

Aucun élève ne peut s'attarder sur la cour de récréation, dans les salles de classe ou dans les couloirs pendant les heures de cours.

Aucun élève ne peut être autorisé à sortir de la classe durant un cours, ni durant les intercourrs sauf sur autorisation du professeur.

La sécurité est devenue une règle incontournable de notre société. N'adoptez donc aucun comportement ou aucun geste qui puisse porter atteinte à votre propre sécurité ou celle des autres. Les actes de violence seront sévèrement sanctionnés et tout objet coupant ou dangereux (cutter, laser,...) est interdit au sein de l'établissement et sera donc confisqué immédiatement.

En conformité avec la loi EVIN, il est interdit de fumer dans l'établissement et, d'une manière générale, d'introduire toute substance, objets illicites et toute boisson alcoolisée. Le non-respect de cette loi entraîne le déclenchement d'un conseil de discipline.

La loi CHALANDON punit la détention, la consommation et la revente des produits illicites. Le non-respect de cette loi entraîne le déclenchement d'un conseil de discipline.

### **Vidéosurveillance**

Pour améliorer la sécurité des personnes et des biens et empêcher que quelques-uns ne viennent perturber la sérénité que chacun est en droit d'attendre, des caméras de vidéosurveillance ont été installées dans l'établissement et aux abords de celui-ci dans le respect des réglementations en vigueur.

## **ARTICLE 6 – VOL**

### **Pertes et vols**

L'établissement ne saurait être tenu responsable des vols (argents, bijoux, téléphones portables, tablettes, calculatrices,...) ayant lieu au sein de l'établissement dont vous seriez victime.

Il est conseillé d'inscrire le nom et le prénom sur les objets scolaires et les vêtements.

Aucune compagnie d'assurance ne couvre le vol dans les établissements scolaires.

## **ARTICLE 7 – DROIT A L'IMAGE / PORTABLES / RESEAUX SOCIAUX**

### **Droit à l'image**

L'usage non pédagogique (d'appareil de prise de vue : notamment IPAD, téléphone portable, photos et films) est strictement interdit dans l'enceinte de l'établissement. De manière générale, toute utilisation des technologies de l'information et de la communication pouvant porter atteinte à l'Institution ou aux droits des personnes fera l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive, voire de poursuites judiciaires.

**Toute utilisation de l'image d'une personne sans autorisation est interdite**

### **Téléphones et autres appareils de communication**

L'usage des téléphones portables et autres appareils de communication est interdit pour les 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> sauf aux foyers. Il n'est autorisé que pour les 3<sup>èmes</sup> et les lycéens que dans la cour 2 et les foyers et pendant les récréations et pauses du midi. Le port des écouteurs et des casques est interdit dans l'enceinte de l'établissement et lors des trajets vers des lieux d'activité.

### **Réseaux sociaux**

Les problèmes générés entre élèves par l'utilisation des réseaux sociaux et messageries instantanées engagent fortement la responsabilité des élèves et de leurs parents dès qu'ils sont mineurs. L'établissement se réserve le droit d'intervenir.

## **ARTICLE 8 - POINT ECOUTE / INFIRMERIE**

L'établissement est attentif à l'accompagnement des élèves du point de vue de leur scolarité mais aussi de leur santé. C'est pourquoi, une psychologue et une infirmière assurent des permanences régulièrement dans l'établissement et peut rencontrer l'élève.

## **ARTICLE 9 - ATTITUDE DE TRAVAIL /SANCTIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES**

Le sérieux, la motivation et l'implication de chacune et de chacun se manifestent d'abord par la qualité et la quantité du travail fourni, ainsi que par la participation à la vie de la classe.

Les élèves doivent être en possession du matériel nécessaire pour suivre les cours.

La tricherie et la falsification de documents sont une faute grave.

Elles seront sanctionnées.

Pendant les évaluations, tout usage de matériel connecté (montres, téléphones portables etc.) sans autorisation sera considéré comme tricherie.

Les sanctions pourront être : avertissement oral, remarque écrite, travail supplémentaire, retenue pendant les heures d'ouverture de l'établissement. Elles correspondent à une certaine gradation.

Les procédures disciplinaires sont le conseil d'éducation et le conseil de discipline qui fait l'objet d'un règlement spécifique annexé au présent règlement.

### **Conseil d'éducation**

Son rôle :

Le conseil d'éducation est un temps de dialogue. Il a pour mission d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement ou qui ne répond pas à ses obligations scolaires. Il doit favoriser la recherche d'une réponse éducative personnalisée. Il doit amener l'élève dans une démarche pédagogique et éducative, à s'interroger sur le sens de sa conduite, les conséquences de ses actes pour lui-même et autrui.

Sa composition :

- Chef d'Etablissement ou Directeur Adjoint
- CPE
- PP et tout enseignant invité par le chef d'établissement
- Responsables légaux
- Elève

Il peut néanmoins avoir lieu même si les personnes sont absentes.

Mai 2018

Le Chef d'établissement Coordinateur



## **Annexe 2**

### **RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL DE DISCIPLINE**

#### **Saint Jean Douai : collège, lycée et classes préparatoires**

### **Préambule**

La mise en place d'un conseil de discipline dans un établissement scolaire privé, sous contrat avec l'Etat, relève du domaine de la vie scolaire, ce qui est à distinguer de l'enseignement qui est l'objet du contrat.

Un conseil de discipline est une instance éducative.

C'est le chef d'établissement qui en a la responsabilité.

### **Les sanctions**

Dans un établissement scolaire, les sanctions s'inscrivent dans la visée éducative du projet de l'établissement.

On rappellera que la sanction permet de construire le rapport à la Loi, que les sanctions doivent être progressives, adaptées à l'âge, à la situation de l'élève, et comprise par celui-ci afin de l'aider à grandir.

### **Étapes préalables**

Il est essentiel de rappeler que le conseil de discipline est la dernière étape d'un processus qui peut comporter des rendez-vous avec les enseignants, le Professeur Principal, le Conseiller Principal d'Education, le Directeur Adjoint, la tenue d'un ou plusieurs conseils d'éducation en présence des parents ou des représentants légaux et de l'élève.

En tout état de cause, ces rendez-vous ou conseils ne peuvent pas décider d'un renvoi définitif.

### **Le conseil de discipline**

Un conseil de discipline ne peut pas être convoqué dès la première « faute » d'un élève, sauf cas de faute très lourde (violences verbales ou physiques, menaces, agressions ou faits pouvant porter atteinte à l'intégrité des personnes), et/ou manquement grave au règlement susceptible de rompre le contrat de scolarisation de l'élève.

Il peut être procédé à une mise à pied conservatoire jusqu'au déroulement du conseil de discipline.

#### **— La composition du conseil de discipline**

La composition du conseil de discipline doit obligatoirement être indiquée dans le règlement intérieur. Il comprend : l'élève, les parents ou ses représentants légaux, le Directeur adjoint, le cadre éducatif, le professeur principal, des enseignants de la classe, le ou les parents correspondants de la classe.

Les élèves délégués de la classe et toute personne capable d'éclairer les faits peuvent être invités au conseil de discipline par le chef d'établissement avec voix consultative, et sans qu'ils participent à la délibération et à la décision finale.

La liste des membres est exclusive de toute autre personne y compris d'un avocat sans l'accord du chef d'établissement.

Le conseil peut avoir lieu même si certaines personnes sont absentes à ce conseil. Les personnes indispensables sont : un membre de la direction, l'élève, les parents ou les représentants légaux, et l'une des personnes suivantes : CPE, professeur principal, un professeur de l'équipe pédagogique. Sont également invités à participer : les membres de l'équipe éducative, le président de l'APEL ou son représentant et les élèves délégués de classe.

## – **La convocation**

Elle doit être envoyée avec un délai suffisant pour que les personnes concernées puissent être présentes au conseil de discipline : 5 jours à l'avance au moins.

Le chef d'établissement convoque :

- L'élève concerné
- Ses parents ou son représentant légal, lorsque l'élève est mineur
- Les membres du conseil de discipline
- Eventuellement toute personne qu'il juge utile d'entendre

Sur la convocation seront précisés le Nom et Prénom de l'élève, et le motif du conseil de discipline.

Pour les responsables légaux, le courrier sera envoyé en recommandé ou remis en mains propres contre décharge.

## – **Le déroulement du conseil**

Tous les participants sont tenus au devoir de confidentialité et de réserve.

Un procès-verbal de séance, signé du chef d'établissement, est établi. Y est joint une feuille d'émargement de toutes les personnes présentes, avec précision du rôle (de la qualité) de chacun.

1er temps : nous exposons les faits

2ème temps : le chef d'établissement ou le directeur adjoint donne la parole à la famille et l'élève

3ème temps : délibération, décision (les professeurs donnent un avis)

## – **Décision**

Après avoir recueilli l'avis du conseil de discipline, le chef d'établissement prend la responsabilité de la décision. En cas de vote, le chef d'établissement, seul habilité à prononcer l'exclusion, n'y prend pas part. Il décide de mettre en œuvre ou non la sanction proposée par le conseil. Cette décision n'ouvre pas droit à « appel ».

En cas d'exclusion définitive, l'établissement proposera un établissement privé catholique d'accueil, si la scolarité de l'enfant est obligatoire. Les parents peuvent également se rapprocher de l'Inspection académique afin de réinscrire leur enfant dans l'enseignement public.

## – **La notification de la décision**

Elle est faite oralement après le conseil et par courrier recommandé, doublé d'un envoi simple, dans les plus brefs délais.

N.B. : Le chef d'établissement se réserve le droit d'exclure définitivement un élève sans la tenue d'un conseil de discipline.

Revu à Douai, le 18 mai 2018  
Christophe GEORGES



---

# Notes

---















## Ecole primaire

246 rue Saint Jean

59500 DOUAI

☎ 03 27 94 46 61

Fax : 03.27.98.86.89

[secretariat.ecole@stjean-douai.eu](mailto:secretariat.ecole@stjean-douai.eu)

Chef d'établissement 1<sup>er</sup> degré :

**Evelyne SMOCZYK**

[e.smoczyk@stjean-douai.eu](mailto:e.smoczyk@stjean-douai.eu)



## Collège - Lycée Classes préparatoires

246 rue Saint Jean

59500 DOUAI

☎ 03 27 94 46 60

Fax : 03 27 96 89 03

[contact@stjean-douai.eu](mailto:contact@stjean-douai.eu)

Chef d'établissement 2<sup>nd</sup> degré :

**Christophe GEORGES**

Directeurs adjoints :

**Frédérique DERIGNY**

**Bertrand RENAULT**

**Odin FRENEL**

**Jean-René MASQUELIER**

**Pour signaler une absence  
au collège ou au lycée :**

☎ 03-27-94-46-73

[absence@stjean-douai.eu](mailto:absence@stjean-douai.eu)